

CONSEIL COMMUNAUTAIRECOMPTES RENDUS DE LA SEANCE DU
15 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze, le quinze février à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 28 janvier 2011 par Marc GIROUD, président.

PRÉSENTS : Jean-Pierre PAROUTY, Colette TERNON (Arronville), Martine BAUDIN, Jean-Michel SARI (Berville), Jean-Pierre BORGES, Matthieu LAURENT (Ennery), Jean-Pierre STALMACH, Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Annie POU CET, Derry METAIS (Génicourt), Jean-Marc BENJAMIN (Hédouville), Jean-Marie PIERRAT (Hérouville), Jean-Marie DELIEGE (Labbeville), Jacques TOURNAIRE,

Pascal DUQUESNE (Livilliers), Christian PION (Menouville), Christophe BUATOIS (Nesles-la-Vallée), Marc GIROUD, Michelle DAUVERGNE (Vallangoujard).

ABSENTS : un second représentant des communes de Hédouville, Hérouville, Labbeville, Menouville et Nesles-la-Vallée.

Jacques TOURNAIRE est désigné secrétaire de séance.

Effectif du Conseil communautaire :	24
Présents :	19
Votants :	19

Parc d'activités des Portes du Vexin

Le Président informe le Conseil du recrutement par le PNR de l'ingénieur conseil environnemental Ronan BAUDET qui travaillera notamment pour la Communauté.

Commission des finances

Le Président rend compte de la Commission des finances qui s'est réunie le 9 février 2011 et qui a :

- examiné la réalisation du budget 2010,
- revu et corrigé les tableaux analytiques informatifs présentant les transferts financiers annuels entre la Communauté et les communes,
- examiné la façon d'affecter, le moment venu, l'excédent 2010,
- approuvé l'augmentation du budget voirie cette année,
- étudié, modifié et approuvé le tableau de financement du projet de crèche présenté ci-après.

Enfance : projet de crècheMulti accueil, CLSH, RAM**DÉLIBÉRATION 2011-1**

Le Président expose que le centre multi accueil peut être subventionné par le pôle petite enfance de la Région à hauteur de 5 000 € par berceau sous deux conditions : une construction labélisée HQE et l'engagement préalable d'un co-financier, la CAF par exemple. La CAF a annoncé un possible financement du multi accueil à hauteur de 8 300 € par berceau, ainsi qu'une aide pour le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) pour les 3-6 ans et le relais d'assistantes maternelles (RAM). Le dossier doit être déposé à la CAF mi-février, puis à la Région en mai. La région sera également sollicitée pour subventionner la réalisation du CLSH.

Le Président rapporte l'avis de la Commission des finances qui estime que la situation financière de la Communauté lui permet de s'engager dans ce projet, sachant que les différents financeurs seront sollicités au

maximum de leurs possibilités, notamment le Département qui, à ce stade, ne s'est pas encore prononcé et que le complément sera réalisé par l'affectation des excédents et par un emprunt.

Le Président précise que l'ouverture de cet équipement pourrait intervenir en septembre 2013

Christophe BUATOIS expose que la Commune de Nesles émet des réserves sur la capacité de la Communauté à supporter le coût de fonctionnement à long terme d'un tel projet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR et une abstention (Christophe BUATOIS),

CONFIRME son intention de réaliser à Ennery, sur un terrain mis à disposition par la Commune, un centre multi-accueil, un centre de loisirs sans hébergement pour les 3-6 ans et un relais d'assistantes maternelles, comprenant un jardin pédagogique, reliant ces différents centres et l'actuel centre de loisirs.

APPROUVE le plan de financement suivant :

- Montant de l'opération HT	3 063 416.00
- TVA 19.6 %	600 429.54
- Montant de l'opération TTC	3 663 845.54
- Montant des aides	1 096 144.40
- FCTVA 15.482%	567 236.57
- Part communautaire + reliquat TVA	2 000 464.57

Bâtiment HQE centre multi-accueil**DÉLIBÉRATION 2011-2**

Le Président informe qu'une démarche est entreprise en vue d'obtenir le label Haute Qualité Environnementale (HQE) pour l'équipement communautaire projeté dans le domaine de la petite enfance, à Ennery ; ceci afin :

- d'augmenter le confort et de préserver au mieux la santé des enfants,
- de réduire la consommation d'énergie et les coûts de fonctionnement,
- d'obtenir les aides du Conseil régional pour la construction de cet équipement (aides conditionnées au respect des normes HQE),

- de poursuivre l'engagement de la Communauté en matière d'écologie et de développement durable.

Cette démarche doit d'abord reposer sur une étude.

Cette étude devrait faire l'objet d'une contribution financière de l'ADEME et de la Région Ile de France. Pour ce faire, une consultation d'Assistant à Maître d'Ouvrage HQE (AMO HQE) doit être lancée suivant le cahier des charges défini par l'ADEME.

L'AMO HQE devra remplir deux missions :

- Mission transversale : visant à faire prendre en compte la globalité et la transversalité de cette démarche par chaque intervenant : Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre, entreprises.
- Mission sectorielle : accompagnement du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre en vue de concrétiser les objectifs HQE.

Les grandes étapes de la mission de l'AMO HQE peuvent se décomposer en 5 phases :

- Sensibilisation, formation et information
- Définition, hiérarchisation et intégration des cibles dans le projet
- Analyse, conception, mise au point et optimisation du projet
- Travaux et chantier
- Réception, fonctionnement et suivi de l'équipement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE auprès de l'ADEME et de la Région Ile de France une subvention aussi élevée que possible pour le financement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) haute qualité environnementale (HQE) pour la construction du futur équipement communautaire Petite Enfance à Ennery,

AUTORISE le Président

- à effectuer toutes les démarches nécessaires.
- à solliciter de l'ADEME l'autorisation de préfinancement de l'opération, à savoir le lancement de la consultation pour désigner l'AMO HQE avant l'établissement de l'arrêté attributif de subvention
- à lancer une procédure adaptée pour la désignation de l'AMO HQE,
- à signer au nom de la Communauté de communes les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions ont été ou seront jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission des marchés publics,
- à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voirie

Bilan des intempéries

Jacques TOURNAIRE, Vice-président chargé de la voirie, fait le bilan des intempéries au cours des deux périodes de verglas et de neige, du 3 au 8 et du 16 au 27 décembre 2010. La quantité de neige a été importante. Le vent a, en outre, provoqué des congères de près de 1,5 m à certains endroits. Ces événements climatiques ont été exceptionnels par l'intensité, la localisation variable, la combinaison des facteurs

climatiques, vent neige et froid ; la durée du froid pendant plus d'un mois empêchant la fonte de la neige. Le salage a été mis en œuvre par l'entreprise SACER à partir de la délibération du Conseil du 14 décembre. Pendant la période du 15 au 31 décembre, SACER a effectué 5 sorties de salage et répandu 23,5 tonnes de sel. Des insuffisances dans la qualité du service ont cependant été constatées, l'entreprise ayant dû, dans un très court laps de temps, s'organiser et reconnaître le réseau de la Communauté. Le temps nécessaire au salage est de 4 à 5h pour les 42km. L'efficacité du salage est liée au trafic, sachant que le trafic de la plupart des routes communautaires est faible. En toute hypothèse, le salage ne saurait traiter un fort enneigement.

Le Bureau a abordé longuement la question du déneigement, pour laquelle aucune solution communautaire n'avait jusque-là été décidée. La Commission voirie préconise l'acquisition par la Communauté d'une lame de déneigement par village (ou pour deux ou trois villages) à confier à un agriculteur qui accepterait de se lier par convention à la Communauté. Le Bureau n'a pas retenu cette solution, considérant qu'il revient aux communes de s'organiser avec leurs agriculteurs, car, au niveau communal, le service devrait être rendu plus efficacement.

La Commission voirie préconise de prioriser les routes à saler et à dégager impérativement. Le Bureau a validé cette recommandation.

Jacques TOURNAIRE, Vice-président chargé de la voirie, se rendra dans les communes pour faire un point précis des besoins et des positions.

Le Président considère que le recours aux agriculteurs, étant une solution de proximité à caractère rural, est adapté aux besoins des communes.

Tous les délégués ne partageant pas ce point de vue.

Jean-Pierre BORGES considère que la Communauté devrait réfléchir à se doter des équipements et des personnels nécessaires à l'entretien des voiries, en reprenant, le cas échéant, les personnels communaux concernés.

Matthieu LAURENT suggère l'installation de barrière de dégel.

Au total, la question du salage-déneigement sera réexaminée par la Commission, le Bureau et le Conseil, à la lumière de l'évaluation qui sera faite prochainement par Jacques TOURNAIRE.

Stratégie de prise en charge des voiries 2011

Le Président propose une nouvelle stratégie de prise en charge des voiries, à partir de 2011. Deux marchés de travaux pourraient fonctionner simultanément :

- marché de petits travaux d'interventions urgentes, nécessitant une entreprise souple et réactive,
- marché de réfections des linéaires précis, pour des entreprises ayant des moyens importants.

Le Conseil valide cette façon de faire.

Augmentation des crédits voiries 2011

Le Président propose une augmentation de 100 000 € environ des crédits voirie pour prendre en compte les

dégradations liées aux intempéries. Cette augmentation, sous réserve de l'accord du Conseil, sera actée par une décision modificative lors de l'affectation des résultats du budget de 2010.

Jacques TOURNAIRE indique que le Bureau a validé les propositions de la commission voirie pour 234 416 €.

Etudes et réflexions sur les voiries communales

Jacques TOURNAIRE expose que la Commission voirie et le Bureau ont amorcé la discussion sur l'éventualité d'une extension de la compétence communautaire aux actuelles voiries communales. Un diagnostic de l'état de ces voiries a été demandé au cabinet Étude Urbaine chargé de l'accompagnement de la Communauté dans ce domaine.

Taux de CFE, TH et TFNB

Le Président informe le Conseil que, suite à des informations récemment reçues de la Préfecture et des services fiscaux, la délibération prise fixant à 7,57% le taux 2011 de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) devra être modifié et ce avant le 30 avril. Il conviendra, selon des indications qui doivent nous parvenir d'ici là, de fixer les trois taux de CFE, TH et TFNB de façon à garantir le maintien des recettes communautaires dans le cadre de la réforme.

Réforme des collectivités territoriales

Le Président engage un échange sur la réforme des collectivités territoriales. Il rappelle que l'ensemble du territoire national devra être couvert par des communautés de communes dans un délai rapproché, que les syndicats intercommunaux vont être, dans toute la mesure du possible, poussés à se regrouper, de même que les communautés de communes, sachant que la taille minimale des communautés a été fixée à 5 000 habitants. Un regroupement des communautés du Vexin est en discussion selon plusieurs schémas.

Le Président se propose comme candidat pour représenter la Communauté au sein de la CDCI en cours de constitution. Il précise qu'à ses yeux, la finalité et les éventuelles plus-values des regroupements envisagés restent à expliciter et à démontrer. Il considère que la création de groupements de commandes (ex : pour les gros travaux de voirie), ou la mise en place de toutes formes de coopération entre les communautés, doit également être envisagée, et pas seulement la fusion autoritaire des communautés de communes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h 45

Le Président,
Marc GIROUD